

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MAI 2011

L'an deux mil onze, le trente mai, à dix-neuf heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis en conseil extra-ordinaire sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 26 mai 2011.

Etaient présents : Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN

Absents excusés : Patrick DEBONNE, Guillaume VOELTZEL

Personne invitée : Monsieur Pinel, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription des Andelys

Secrétaire de séance : Bruno Taunin

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

Future organisation scolaire au vu de l'avis négatif du Conseil Municipal d'Etrépnay pour la scolarisation de l'ensemble des Gamachois dans leurs établissements :

Madame le Maire informe les conseillers de l'avis négatif donné mercredi 25 mai par le Conseil Municipal d'Etrépnay pour la scolarisation en septembre prochain des élèves de Gamaches.

A ce jour, la Commune de Gamaches n'a pas reçu d'avis officiel mais au vu de l'urgence de proposer aux familles une solution, le Conseil a été convoqué aussi tôt que possible.

Madame le Maire remercie M. Pinel de sa présence au moment des débats.

Après avoir entendu Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et la relation de l'entrevue ce même jour entre Madame la Sous-Préfète, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et Madame le Maire,

Au vu de la dissolution du SIVOS TGV rendue inéluctable du fait des délibérations en ce sens des communes de Villers et des Thilliers,

Après en avoir délibéré,

Les membres présents du Conseil, à l'unanimité, décident l'irrecevabilité de la hausse subite de 616€ à 1200€ des frais de scolarisation par élève dans le SIVOS ANGV.

Du fait que les familles Gamachoises sont économiquement et socialement tournées vers Etrépnay,

Vu qu'un service de transport scolaire existe vers Etrépnay,

Vu qu'ils participent financièrement aux équipements sportifs et culturels d'Etrépnay dont profitent les élèves scolarisés à Etrépnay,

Ils sont convaincus que la scolarisation des enfants de Gamaches dans les établissements d'Etrépnay est la solution juste et durable.

Aussi ils demandent à Madame la Sous-préfète son aide afin que la parole des Gamachois soit entendue et que la solution de la scolarisation des enfants de Gamaches soit résolue de façon urgente.

Ils chargent Madame le Maire d'interroger Monsieur le Maire d'Etrépnay sur les avantages et désavantages qu'il entrevoit à la scolarisation des enfants de Gamaches dans les établissements d'Etrépnay dans la perspective de trouver des solutions pour lever les réserves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.